

ANNEE 2019

Délibération n°

20190016

SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2019

Date de convocation : 22/03/2019

Date d'affichage : 29/03/2019

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents	:	12
Pouvoirs	:	5
Nombre de votants	:	17

Vote : 17 (dont 5 pouvoirs)
Pour : 16
Abstention : 1 (M. KLISZ)
Contre : 0

Adopté à la majorité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-neuf, le 28 mars à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 22 mars 2019, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Frédéric ETCHEGARAY, Hugues BIGÉ, Pierre SORHAITS.

Mmes Chantal BONZON, Sophie DELETTRE, Valérie RÉCART, Marie-Dominique GAY, Brigitte ETCHEVERRY.

Absents excusés : Mmes Annie UHALDEBORDE (pouvoir à M. Michel LAHORGUE), Dominique GALLOT (pouvoir à M. Paul BAUDRY), Emmanuelle DALLET, Dominique VIGIER (pouvoir à M. Pierre SORHAITS), Ms Philippe BIGOTEAU (pouvoir à Mme Chantal BONZON), Michel KLISZ (pouvoir à M. Francis DAVRIL), Michel GOÑY.

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

**OJ n°8 : Signature d'une convention d'occupation
de la Maison Pour Tous
avec l'association Biez Bat Ikastola**

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Depuis le 1^{er} septembre 2015, les locaux de la maison pour tous accueillent l'association Biez Bat Ikastola d'Arcangues – Bassussarry.

Cette occupation avait été consentie à titre temporaire et précaire pour une durée de 3 ans.

Arrivée à échéance, Monsieur Le Maire a été autorisé à signer la convention de renouvellement pour un an, par délibération n°20180049 du 19 septembre 2018.

Cependant, afin de tenir compte dans le loyer, de l'évolution croissante des effectifs de l'Ikastola, et leur besoin d'avantage d'espace, il est proposé aux membres du Conseil municipal de passer une nouvelle convention d'occupation des locaux communaux.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'annuler la délibération n°20180049 du 19 septembre 2018 et la convention qui s'y rapportait ;
- **DECIDE** d'autoriser l'occupation de la maison pour tous par l'association Biez Bat Ikastola telle que définie dans la convention ci-annexée à la présente ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Paul BAUDRY

